



## **Rien n'est joué : à 2 jours de l'échéance du 31/01, l'Inspectrice d'Académie reconnaît que seules 7 communes sur les 47 du département ont transmis un projet !**

Succès du rassemblement départemental à l'appel des organisations syndicales SNUipp-FSU, SNUDI-FO, SUD Education et CGT Educ'action pour que le décret Peillon sur les rythmes scolaires ne soit pas mis en place à la rentrée prochaine, qu'il soit suspendu et retiré :

**Près de 300 collègues**, parents et agents territoriaux avec **des maires et des élus municipaux de 14 communes** (Vitry, Champigny, Villejuif, Villeneuve le Roi, Choisy le Roi, Ville neuve St Georges, Maisons-Alfort, Valenton, Villiers sur Marne, Charenton, Boissy, Gentilly, Saint Mandé, Fontenay sous Bois) du département sont venus, malgré la pluie, soutenir la délégation et montrer leur détermination à ne pas lâcher.

**Les organisations syndicales du département SNUipp-FSU, SNUDI-FO, SUD Education et CGT Educ'action ont été reçues en audience pendant 2h par l'Inspectrice d'Académie.**

Elles lui ont rappelé à l'Inspectrice d'Académie que ce décret est dangereux pour la sécurité des élèves, pour leurs conditions d'apprentissage et pour les conditions de travail des personnels, qu'ils soient enseignants, AVS, agents territoriaux ou animateurs : il ne règle aucun des problèmes posés pour les élèves, il remet en cause la spécificité d'une salle de classe qui ne peut devenir une salle polyvalente d'animation ; les élèves ne peuvent être laissés sans repères spatiaux et temporels comme cela risque d'être le cas dans certains scénarii d'activités périscolaires, les conditions de travail des enseignants et de tous les personnels sont détériorées, sans pour autant avoir amélioré les conditions d'apprentissage des élèves.

Par conséquent elles lui ont demandé expressément de **renoncer à son calendrier** et de **surseoir à toute application du décret** à la rentrée dans les écoles du département.

## **Le décret Peillon ne peut pas, ne doit pas s'appliquer !**

### **Les réponses de l'Inspectrice d'Académie :**

Elle reconnaît la pertinence des problèmes soulevés par la délégation quant aux graves conséquences de l'application du décret et transmettra au Ministre toutes nos remarques. Elle n'a pu apporter **ni réponse, ni garantie, sur la sécurité des élèves, les problèmes de responsabilité, en particulier celle des directeurs** qui sont les premiers exposés est pleinement engagée sur la totalité du temps scolaire (y compris l'APC) : temps de transitions, entrées et sorties, utilisation des locaux,.....

Elle précise que cette réforme "devance la réforme des institutions politiques sur le territoire français"

Interrogée par la délégation, elle a précisé qu'à ce jour, **elle ne comptabilise que 6 ou 7 projets transmis par les communes (sur 47)** ce qui signifie qu'à 2 jours du terme qu'elle a fixé le 31 janvier, **40 communes n'ont toujours rien transmis**, malgré les relances effectuées auprès des Maires. De plus, elle a indiqué que les projets déposés n'ont pas encore été validés.

**Rien n'est joué : avec l'unité enseignants, parents, agents territoriaux, élus nous pouvons gagner la suspension du décret !**

Dès aujourd'hui, les organisations syndicales du département SNUipp-FSU, SNUDI-FO, SUD Education et CGT Educ'action, avec les Maires et élus présents au rassemblement,

**appellent à manifester**

**Mercredi 12 Février au Ministère de l'Education Nationale**

à l'occasion de la réunion du Comité de suivi national de la réforme des rythmes

Afin d'exiger du Ministre

qu'il suspende immédiatement le décret sur les rythmes scolaires

**Elles s'adressent à nouveau à tous les Maires du département** pour les inviter à participer à nos côtés à ce rassemblement du 12 février et pour leur demander de **ne pas s'engager** dans la mise en œuvre de ce décret et par conséquent de **ne transmettre aucun projet d'organisation du temps scolaire à la DASEN.**

Elles s'adressent :

- **aux syndicats des personnels territoriaux du département** dont les conditions de travail sont mis en cause par le décret
- **aux parents et à leurs associations**

pour leur proposer de soutenir et de participer au rassemblement.

Elles s'adressent **aux autres départements de la Région parisienne** pour leur proposer de se joindre au RASSEMBLEMENT au Ministère du 12 février (*l'heure sera précisée ultérieurement*).

**TOUS ENSEMBLE, Enseignants, agents territoriaux, parents et élus**

**SOYONS NOMBREUX A MANIFESTER LE 12 FEVRIER ET A EXIGER DANS L'UNITE :**

**le décret Peillon sur les rythmes**

**ne doit pas s'appliquer !**